

# CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE

à retourner à Mme BOUGÉ - 38, Grande Rue - 21370 Velars sur Ouche (06 87 76 41 45) ou  
à déposer en AMAP ou au fournil de 17 à 19h les mardis et vendredis, 28 rue de la gare 21410 Malain , en joignant :

- le bulletin d'adhésion rempli et signé
- le contrat d'apport associatif, rempli et signé, **2 en exemplaires**
- le chèque d'adhésion et celui du montant de l'apport, établis tous 2 à l'ordre de « La Cagnotte Solidaire 21 – Germe de blé »

**AVANT le 30 avril 2019**

Entre les soussignés :

L'association loi 1901, **GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or**, sise à Chenove, déclarée au JO du 27-12-2014, représentée par Mmes Marie-Thérèse BOUGÉ et Véronique ARNAUD-NÉMARD, en qualité de Co-Présidentes et dûment habilitées aux fins des présentes,  
Ci-après désignée l'association Cagnotte, d'une part,

Et

Monsieur Madame: Nom ..... Prénom .....

Né(e) le : ..... à : .....

Demeurant : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Il est exposé ce qui suit:

L'association Cagnotte s'est constituée le 24 novembre 2014. Elle s'est fixée pour objectif de permettre à un large public d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité, en soutenant une agriculture paysanne de proximité socialement équitable et écologique et en promouvant les rapprochements et les liens directs entre producteurs et consommateurs.

## Article 1 : Objet de la convention

Monsieur Madame ..... apporte la somme de ..... euros, soit .....  
(en lettres) à l'association Cagnotte, qui l'accepte, dans les conditions énoncées au présent contrat.

## Article 2 : Contrepartie de l'apport

Cet apport est effectué en contrepartie du soutien financier, par l'association Cagnotte, de **M. BEAULIEU Cyril**, basé 21 rue du Pont 21410 Mâlain, pour l'acquisition d'une décortiqueuse à épeautre.

Il est convenu que le soutien de M. BEAULIEU Cyril par l'association Cagnotte prendra la forme d'un prêt sans intérêts d'une durée de **2** ans.

## Article 3 : Condition de reprise de l'apport

Monsieur Madame ..... pourra reprendre l'intégralité de son apport (sans intérêt) lorsque M. BEAULIEU Cyril cessera d'être soutenu, c'est-à-dire, lorsque celui-ci aura remboursé l'intégralité du prêt octroyé par l'association GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or.

Fait à ....., le ....., en deux exemplaires.

Monsieur Madame ..... **reconnait** avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de la Cagnotte, **avoir été informé du risque financier lié à cet apport associatif et être conscient de la possibilité de non remboursement des fonds apportés à l'association Cagnotte.**

Lu et approuvé

Monsieur Madame (Nom Prénom Signature) :

Pour l'association GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or,  
Mmes Marie-Thérèse BOUGE et Véronique ARNAUD-NÉMARD, Co-Présidentes de GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or.

Lu et approuvé (signature des co-présidentes) :